

Code de l'unité de formation : (3)	8000/04/U/21/F1	Code du domaine de formation : (4)	801
------------------------------------	-----------------	------------------------------------	-----

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 32 périodes

<u>1. Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Secourisme et premiers soins	CT	B	28
2. Part d'autonomie		P	4
		Total des périodes	32

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable

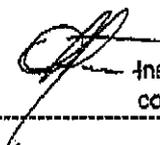
b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 26.04.11

Signature :


J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- (1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'Administration

Secourisme et premiers soins en entreprise

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 1 -

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e), dans des situations de première urgence en entreprise :

- ◆ d'expliciter les règles essentielles d'intervention en matière de premiers secours ;
- ◆ d'apporter les premiers soins à une victime, consciente ou inconsciente, en attendant sa prise en charge par des professionnels de la santé ;
- ◆ de respecter des schémas d'action de secourisme et de premiers soins adaptés à une situation donnée ;
- ◆ de présenter les éléments de législation et de déontologie qui concernent le citoyen portant secours à une victime.

Secourisme et premiers soins en entreprise

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 2 -

2. Capacités préalables requises

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant d'une problématique sociale, par écrit et/ou oralement.

- ◆ dégager les idées principales du texte ;
- ◆ répondre à des questions en faisant appel exclusivement au texte remis ;
- ◆ poser une réflexion critique sur ce texte ;
- ◆ utiliser les règles élémentaires de la syntaxe de la langue française.

2.2. Titres

- ◆ Certificat du 2ème degré de l'enseignement secondaire (C2D) ou
- ◆ Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ou
- ◆ Certificat de l'enseignement technique secondaire inférieur (CTSI).

Secourisme et premiers soins en entreprise

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 3 -

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 20 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

Secourisme et premiers soins en entreprise

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 4 -

4. Programme

Sur base de mises en situation individuelles et collectives rencontrées en entreprise, l'étudiant sera capable :

- ◆ de décrire les règles essentielles d'intervention de secours et de premiers soins ainsi que de les situer par rapport au cadre légal en vigueur ;
- ◆ de suivre, de façon appropriée, des schémas d'action de première urgence de secourisme et de premiers soins dans des situations courantes de troubles de la conscience, de troubles circulatoires et respiratoires et de troubles de l'appareil locomoteur chez l'adulte et chez l'enfant ;
- ◆ d'effectuer les premiers gestes pour placer une victime en position latérale de sécurité ;
- ◆ de traiter en urgence et en suivant un schéma donné, des plaies afin d'éviter l'infection et l'hémorragie ;
- ◆ de détecter des symptômes liés à un traumatisme des membres, de la face et du crâne ;
- ◆ de prendre toutes les précautions nécessaires à la manipulation des corps ;
- ◆ de mettre en place des techniques de mobilisation des corps, de désobstruction et de réanimation cardio-pulmonaire ;
- ◆ de poser une attelle de soutien et de placer un bandage en utilisant différents matériaux ;
- ◆ de déterminer la gravité de brûlures en suivant un schéma donné et de réagir de façon efficace ;
- ◆ d'évaluer l'état d'urgence de situations de piqûres et de morsures animales ;
- ◆ de pratiquer la ventilation assistée et le massage cardiaque en situation d'arrêt cardio-respiratoire et de réanimation.

Secourisme et premiers soins en entreprise

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 5 -

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable :

dans une situation donnée de première urgence en entreprise, et en suivant des schémas d'action de secourisme et de premiers soins, de prendre les mesures adéquates ainsi que de décrire précisément les attitudes et les comportements à adopter

Il justifiera le bien-fondé de ses décisions et précisera le sens de ses actions.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré d'objectivité de ses observations,
- ◆ le niveau de pertinence de ses interventions,
- ◆ la qualité de son argumentation.

Secourisme et premiers soins en entreprise

Niveau : Enseignement secondaire supérieur

- Annexe 6 -

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.